

# CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

## Rapport sur le préavis 28/08 concernant une demande d'un crédit de 37'000.-en vue de la transformation en portes coulissantes des entrées côté Jura de la Maison de Commune.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La Commission composée de Mme Ariane Fisher – Mrs. Georges Bochud – Christian Favre et Jean-Paul Maret s'est déroulée le mardi 22 avril 08. Mr Pierre Baumgartner étant absent, les indications sortant de la séance lui ont été communiquées le mercredi 23.04.08 selon sa demande. Nous remercions Mr André Fischer présent à la séance pour les réponses à nos questions

### 1. Préambule

Quoi de plus normal aujourd'hui que de trouver des portes automatiques sur des bâtiments de types – administratif - industriel – commercial . On ne fait plus attention, car, ces systèmes sont entrés dans notre quotidien.

*Une entrée sans obstacles procure l'impression d'un accueil aimable. Que les visiteurs soient encombrés par des bagages ou des achats ou qu'ils tiennent des enfants par la main: Des portes automatiques offrent à chacun un passage confortable et sans contact.*

### 2. Rapport

**Architectures :**

**La vue des plans de construction font en sorte que la face côté Jura ne sera pas défigurée et reste dans la demande des monuments classés.**

Partie administrative

Pour être en accord avec le préavis, soucieux du coût de chauffage qui avec le prix flambant du mazout, il est important d'investir pour économiser par la suite. Deux portes ont été posées du côté Administration lors de la rénovation de 1994, *ce qui fait office de sas*. Les portes ne devraient pas s'ouvrir en même temps - décalage de quelques secondes afin de fermer une porte avant d'ouvrir la seconde - et ainsi ne laissent pas l'air froid s'immiscer au rez-de-chaussée. L'air froid étant stoppé dans le sas est ainsi préchauffé avant une prochaine ouverture.

### Partie épicerie /jardin d'enfant

De ce côté, une seule porte a été posée lors de la rénovation étant donné l'attribution de la zone en magasin, l'ouverture de la porte engendre l'arrivée d'air froid sur tout le rez-de-chaussée, ne faudrait-il pas trouver une solution pour arrêter cet air froid ? Le bâtiment étant classé, nous ne pouvons pas modifier l'aspect architectural, car la commission s'est posé la question pour la mise en place d'un tambour, cet aspect ne pouvant être réalisé. Nous nous contenterons de la pose d'une simple porte automatique. La Commission rend attentif que l'épicier avec son assortiment de fruits et légumes, les journaux, les tableaux d'affichage est près de l'entrée, les personnes officiant à chercher leur bonheur passeront et repasseront devant le détecteur et ainsi la porte sera aussi souvent ouverte et le problème du froid ne sera pas résolu pour autant. La Commission propose d'être pointu dans le système mis en place pour la sortie soit un optique ou un tapis de sol pour optimiser les ouvertures et fermetures de la porte afin de garder le plus longtemps la porte fermée.

Nous avons discuté pour une quatrième porte, celle menant à la Farandoline, et le tea-room par le côté du château. Le passage peu emprunté par les personnes ne nécessite pas pour le moment une dépense de 9'491.-

### **3. Sécurité**

Les points relatifs à la sécurité ont été abordés et nous pouvons certifier que le système prévu sur l'offre est tout à fait en accord avec les normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie.

### **4. Maintenance**

Comme indiqué sur le préavis, le modèle est le même que celui posé à la Buvette des Abériaux, la porte du temple est aussi assurée par la même maison, Ce système donne entière satisfaction, donc Mr Fischer fera une demande de prix pour la maintenance de tous les systèmes de fermeture.

### Proposition de la Commission

La Commission propose d'accepter le préavis 28/08 de 37'000.- pour la transformation des portes coulissantes du côté jura de la Maison de Commune.

Nous remercions Mr Fischer pour le travail consenti afin d'améliorer le quotidien des personnes travaillant et transitant par ce magnifique bâtiment.

#### 4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No28/08 concernant la demande d'un crédit de 37'000.- en vue de la transformation en portes coulissantes des entrées côté Jura - partie Administrative de la Maison de Commune.

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

ouï les conclusions de la commission chargées d'étudier cet objet

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1 d'adopter le préavis municipal No 28/08 concernant la demande de crédit de 37'000.- en vue de la transformation en portes coulissantes de l'entrée côté Jura- partie Administrative de la Maison de Commune

2 d'accorder un crédit de 37'000.- pour la réalisation d'une partie des travaux en questions,

3 de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art.17, lettre h, du règlement communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs

4 de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans la somme de 3'700.- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage

Prangins, le 28-04-2008

#### *La Commission*

Ariane Fischer

Georges Bochud

Jean-Paul Maret

Pierre Baumgartner

Christian Favre

